

**Programme de recherche
de la Commission indépendante d'experts (CIE)
chargée de réaliser une étude scientifique
sur les internements administratifs
et autres mesures de coercition
à des fins d'assistance**

1. Juni 2015

Table des matières

| | |
|---|---|
| Remarque préliminaire..... | 1 |
| 1. Généralités | 1 |
| 2. Groupes et champs de recherche | 2 |
| A : banque de données de base (corpus de sources) et plateforme de diffusion..... | 3 |
| Champ de recherche B : vue d'ensemble statistique et bases légales / légitimation et délégitimation de l'internement administratif | 4 |
| Champ de recherche C : pratique juridique et expertises | 5 |
| Champ de recherche D : pratique des établissements d'internement..... | 6 |
| Champ de recherche E : biographies et parcours de vie | 7 |
| 2. Diffusion / communication / réseau / Table ronde | 7 |
| 3. Ancrage international | 8 |

Remarque préliminaire

Le présent document a été rédigé par un groupe de travail de la Commission indépendante d'experts (L. Gschwend, G. Hauss, Th. Huonker, M. Lengwiler, A.-F. Praz). Il se fonde sur les recommandations émises par la Table ronde concernant les axes de recherche et sur les contributions écrites de B. Gnädinger, L. Gschwend, G. Hauss, Th. Huonker et A.-F. Praz. Il définit le cadre général de la mise en œuvre du programme de recherche. Les différents sous-projets présentés doivent encore être concrétisés avant leur réalisation (par ex. indications sur le choix de l'échantillon et corpus concrets de sources). Le présent document a été discuté lors des quatrième et cinquième séances de la commission (30 mars et 21 avril 2015), et approuvé lors de la sixième séance du 26 mai 2015.

1. Généralités

La commission analyse, dans le cadre de son programme de recherche, l'histoire de l'internement administratif en Suisse et ses liens avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance, en particulier les internements et placements extra-familiaux ordonnés par les autorités de tutelle. Il s'agit de cerner les conceptions de l'État de son rôle, ainsi que les normes sociales qui sous-tendaient ces mesures prises par les autorités. La recherche vise aussi à documenter l'attitude de la société suisse à l'égard de l'internement administratif et des autres

mesures de coercition. Une attention spéciale sera en outre accordée aux expériences biographiques des personnes concernées et aux stratégies qu'elles ont mises en œuvre pour faire face à leur vécu.

Ces recherches ont pour but de mettre en lumière et d'analyser la structure de l'appareil administratif et politique en charge de ces mesures, d'identifier les institutions (organisations, réseaux) et les individus responsables, de repérer les différences catégories de personnes concernées, et de documenter leurs stratégies individuelles d'adaptation, de résistance, et de résilience. Il s'agit également d'évaluer le nombre de personnes touchées, selon les différentes catégories, pour autant que ces données puissent être reconstituées. La période traitée sera limitée aux événements et développements survenus entre les années 1930 à nos jours. Toutefois, il faudra remonter jusqu'au 19^e siècle dans certains cas.

Le programme de recherche de la commission se base sur une approche interdisciplinaire et encourage la participation des personnes concernées et des témoins de l'époque. Il s'intéresse aux variations entre cantons et veille à rendre compte de la situation dans les différentes régions linguistiques.

La diffusion des données recueillies et des résultats de la recherche revêt une importance primordiale. Au-delà des outils de diffusion usuels, la commission envisage d'utiliser d'autres moyens : la constitution d'un corpus numérique de sources sur une plateforme intranet à l'intention des chercheur-e-s (entretiens d'histoire orale, sources textuelles, photographiques et audiovisuelles, cf. ci-dessous partie A) ; une plateforme internet pour la publication des résultats de recherche à l'intention du public ; la participation à des projets d'exposition ou la création d'un centre de compétence.

La commission se conçoit elle-même comme faisant partie d'un réseau plus large qui s'efforce de faire toute la lumière sur l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse. Elle se réjouit que d'autres intervenants – comme le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), des cantons, des villes ou des communes – lancent et financent leurs propres recherches. La commission a pour ambition de dresser une vue d'ensemble des projets de recherche consacrés à cette thématique et de contribuer à leur interconnexion.

2. Groupes et champs de recherche

Le programme de recherche de la commission s'articule autour d'un double dispositif :

- une banque de données de base avec corpus de sources (partie A) ; elle sera utilisée par tous les champs de recherche et fournira des éléments pour la communication vers l'extérieur
- quatre champs de recherche proprement dit (parties B, C, D et E).

L'ensemble du dispositif se présente comme suit, en cinq parties:

- A. banque de données de base et plateforme de diffusion
- B. champ de recherche « vue d'ensemble statistique et bases légales / légitimation et délégation de l'internement administratif »
- C. champ de recherche « pratique juridique et expertises »
- D. champ de recherche « pratique des établissements d'internement »
- E. champ de recherche « biographies et parcours de vie »

Pour chacune de ces parties, un groupe de recherche spécialisé est institué. Chaque groupe se compose de quatre ou cinq chercheur-e-s de différents niveaux de qualification : un ou deux responsables opérationnels (niveau post-doctorat), plusieurs collaborateurs scientifiques (niveau master ou post-doctorat) et assistants scientifiques (étudiants ayant obtenu leur bachelors). La commission veille à une représentation équilibrée des disciplines et des langues au sein des groupes de recherche. La conduite et l'encadrement des groupes sont assurés par quatre comités, si possible interdisciplinaires, et composés chacun de trois membres de la commission. La commission peut confier à l'un ou l'autre de ses membres la direction de certaines activités de recherche. Dans ce cas toutefois, le membre concerné ne peut pas siéger dans le comité responsable du groupe dont relève la recherche.

Les groupes de recherche travaillent en étroite coopération, de manière à mettre à profit les synergies thématiques et organisationnelles. La partie A (banque de données de base et plateforme de diffusion) revêt une importance centrale pour les champs de recherche, puisqu'elle répertorie et met à disposition un recueil de sources et de documents de recherche. Des liens thématiques étroits existent aussi entre les champs de recherche B (bases légales), C (pratique juridique et expertises), D (pratique des établissements d'internement) et E (biographies et parcours).

A : banque de données de base (corpus de sources) et plateforme de diffusion

Comité : Beat Gnädinger, Thomas Huonker et Loretta Seglias

- A1. Projet INTRANET à l'intention des chercheur-e-s « Banque de données de base, corpus de sources et interviews » : Ce projet vise à constituer une ressource centrale commune pour les champs de recherche B, C, D et E. La publication des sources est régie par les dispositions relatives à la protection des données. La banque de données est subdivisée en deux parties :
 1. recueil numérique d'interviews enregistrées (histoire orale) de victimes et de personnes concernées, ainsi que de représentants d'institutions (établissements d'exécution de différents niveaux, représentants des autorités judiciaires). À cette fin, il y a lieu de réaliser un grand nombre d'interviews représentatives, qui seront analysées notamment dans le cadre du champ de recherche E. Lorsque c'est possible, des interviews provenant d'autres projets de recherche pourront aussi être intégrées dans ce recueil.
 2. recueil numérique de sources pertinentes : témoignages (« ego-documents »), sources photographiques et audiovisuelles, sources textuelles diverses (par ex. recours, expertises, lettres, articles de presse, ouvrages littéraires). Les sources juridiques sont ici particulièrement importantes (lois, ordonnances, règlements d'établissements, décisions).
- A2. Projet INTERNET à l'intention du public « Plateforme de diffusion en ligne » (en lien avec le site internet de la commission) : La plateforme de diffusion en ligne recense les travaux de recherche pertinents pour le travail de la commission. Elle informe sur l'état d'avancement des projets de recherche (par ex. bibliographie, textes de référence, documents photographiques et audiovisuels), sur les publications de la commission (documents de travail) et sur les réseaux de recherche traitant de cette thématique (projets, archives, chercheurs, etc.). Élément central du site internet de la commission, la plateforme de diffusion est un outil de communication avec les partenaires externes et le public. La commission conçoit sa plateforme de manière autonome et n'est pas soumise aux prescriptions de l'administration fédérale dans ce domaine.

Champ de recherche B : vue d'ensemble statistique et bases légales / légitimation et délégitimation de l'internement administratif

Comité : Jacques Gasser, Lukas Gschwend et Anne-Françoise Praz

- B1. Projet « Vue d'ensemble statistique » : Ce projet vise à réaliser des estimations quantitatives du nombre de personnes concernées par les mesures des internements administratifs (notamment à partir de 1940). Il s'agit aussi de connaître la distribution des internés selon différentes variables (sexe, âge, niveau de formation), de recueillir des données sur la santé, la mortalité, les perspectives professionnelles des personnes internées, le cas échéant en effectuant une comparaison avec les groupes concernés par d'autres mesures. Les estimations déjà disponibles (pour les cantons de Berne, Fribourg, Saint-Gall, Vaud et Zurich) seront mises à profit.
- B2. Projet « Bases légales » : Ce projet de nature essentiellement juridique vise à analyser les bases légales cantonales qui régissaient l'internement administratif (à partir du milieu du 19^e siècle, dispositions concernant l'assistance aux pauvres, etc.). Une attention particulière sera portée à la situation après 1963 (adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe) et après 1974 (adhésion de la Suisse à la Convention européenne des droits de l'homme). Il est aussi intéressant d'analyser les liens de l'internement administratif avec les mesures de coercition prises en application du droit en matière de tutelle, ainsi qu'avec les formes d'internement prévues dans le droit pénal et le droit pénal des mineurs. Il y a lieu d'examiner également les concordats intercantonaux et le rôle des conférences intercantionales (en particulier la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, CDAS). L'étude de ces bases légales est à inscrire dans le contexte juridique et historique de l'époque.
- B3. Projet « Processus législatifs, débats politiques, débats d'experts » : Ce projet vise à étudier les débats qui ont entouré l'adoption de normes relatives à l'internement administratif et leur remise en cause. Ces débats sont à mettre en lien avec d'autres discussions relatives à la lutte contre la pauvreté et aux mesures d'assistance à destination aux catégories sociales défavorisées. La recherche se focalisera tout spécialement sur les arguments avancés par les milieux politiques pour légitimer/délégitimer les mesures, sur les différents accents du débat selon les cantons, et sur son évolution jusqu'à la remise en cause de l'internement administratif dans le cadre des révisions législatives de 1978 et 1981. Parmi les différentes argumentations avancées, il importe de tenir compte des légitimations scientifiques (médecine, psychiatrie, sciences sociales), de la combinaison et de l'instrumentalisation de différentes expertises (entre droit et médecine, notamment), ainsi que des questions de genre, jusqu'ici peu étudiées. Le processus législatif est ici considéré comme définissant les limites de l'action des autorités et des institutions (autorités de tutelle, tribunaux des mineurs, stations d'observation pour adolescents, services de prise en charge des alcooliques, écoles de travail social, etc.). Enfin, il s'agit également de prendre en considération l'impact des débats internationaux dans le domaine juridique et assistanciel (ex. Commission internationale en matière d'exécution des peines).
- B4. Projet « Internement administratif et société » : Ce projet vise à explorer la manière dont l'internement administratif et les placements forcés ont été perçus dans l'opinion publique et présentés par les médias. On s'intéressera à la manière dont les médias rendent compte des débats politiques au niveau fédéral, cantonal et communal, au sein d'organisations (organisations faïtières, institutions), et comment ils discutent les questions plus récentes de réhabilitation et la réparation ; une attention particulière sera dévolue au traitement des « scandales » survenus dans des établissements; les (auto)biographies, les sources littéraires et la culture populaire (œuvres de fiction, films, etc.) constituent aussi

des sources intéressantes. On analysera les conditions d'émergence d'initiatives de dénonciation de la part de personnes concernées, de journalistes ou de mouvements sociaux (mouvement critique « Heimkampagne »), ainsi que les modalités de leur réception dans l'opinion publique. Quand et dans quelle mesure ces initiatives ont-elles conduit les acteurs publics et privés à s'interroger sur leurs méthodes et leurs orientations et à engager des changements ? De quelle manière le statut des victimes a-t-il évolué dans l'opinion publique au cours des dernières décennies ? Comment les mesures de coercition à des fins d'assistance sont-elles progressivement entrées en conflit avec la conception d'un État de droit démocratique ?

Champ de recherche C : pratique juridique et expertises

Comité : Jacques Gasser, Lukas Gschwend, Thomas Huonker

- C1. Projet « Procédure d'internement et pratique juridique » : De nature essentiellement juridique, ce projet vise à étudier les pratiques relatives à l'internement administratif et aux autres mesures de coercition à la lumière des dispositions administratives et constitutionnelles en vigueur. Comme la procédure de l'internement administratif se déroulait-elle ? Quelles étaient les autorités impliquées ? Quels droits la procédure garantissait-elle aux personnes concernées (et à leur entourage) ? Quelles étaient les possibilités de recours disponibles à l'échelon cantonal et fédéral et comment étaient-elles utilisées ? Quand et selon quelles modalités des avocats étaient-ils sollicités ? Comment les responsabilités étaient-elles réparties ? Comment le droit et la pratique ont-ils évolué ? La diversité des législations et procédures cantonales sera prise en compte, ainsi la jurisprudence du Tribunal fédéral. On sera également attentif aux liens, encore très peu étudiés, entre l'internement administratif et les formes de privation de liberté au sens du droit administratif (par ex. placement forcé d'adultes, et dans certains cas de mineurs, dans des établissements psychiatriques par les services de tutelle ou les autorités sanitaires jusque dans les années 1980).
- C2. Projet « Comportements incriminés, processus décisionnels, expertises scientifiques » : Ce projet vise à explorer la signification et l'impact des légitimations politiques, sociales et scientifiques de l'internement administratif et, partant, des comportements ainsi réprimés. On s'efforcera de clarifier le contenu de motifs d'internement tels que l'oisiveté, la débauche, des mœurs dévoyées ou l'ivrognerie, déjà invoqués dès le milieu du 19^e siècle. On observera comment ces motifs évoluent en lien avec de nouveaux modèles scientifiques et thérapeutiques (psychiatrie, médecine légale, conception scientifique de l'assistance publique, pédopsychiatrie, pédagogie curative, stérilisation / castration, essais de médicaments, changement, conséquences de diagnostics, etc.) ; la dimension internationale des réseaux et des discours scientifiques sera aussi considérée. On analysera enfin comment les processus de stigmatisation et de mise à l'écart se combinent avec le genre et la classe.

Le projet vise aussi à étudier les mesures découlant de ces catégorisations. Quelles étaient les acteurs impliqués (autorités, experts scientifiques, services d'inspection, etc.) et quel était le rôle de l'assistance publique dans l'internement ? Quels étaient les intentions, les stratégies et les modes de fonctionnement de l'assistance publique et de la pédagogie curative dans le contexte de l'éducation forcée ou de l'éducation au travail ? Quelles formes de coopération existaient entre médecine et droit ? Quels étaient les processus décisionnels qui conduisaient à un internement administratif ? En quoi consistaient concrètement les mécanismes de coercition ? Quelle était la logique géographique suivie par les autorités (commune d'origine ou commune de domicile ; approche intracantonale ou

approche extracantonale) ? Qui étaient les personnes visées (variations historiques et géographiques) ?

- **C3. Projet « Pratique en matière de surveillance »** : Ce projet vise à étudier la manière dont les autorités ont assumé leurs obligations en matière de suivi et de surveillance des établissements d'internement. On examinera, en tenant compte des différentes réglementations cantonales, dans quelle mesure des lacunes dans les contrôles résultaient de facteurs structurels ou d'acteurs déterminés. Quelle était l'effet des réglementations en matière de surveillance pour les personnes internées ? Quelles possibilités ces personnes avaient-elles de faire entendre leur voix ? Et dans quelle mesure, enfin, l'inaction des autorités a-t-elle aggravé leur isolement et leur impuissance ?

Champ de recherche D : pratique des établissements d'internement

Comité : Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Anne-Françoise Praz

- **D1. Projet « Pratique des établissements, exécution des mesures » (y compris la perspective historico-administrative)** : Ce projet vise à analyser de manière approfondie l'exécution de mesures dans les établissements prévus à cet effet, par exemple les établissements de Saint-Jean (BE), Hindelbank (BE), Bitzi/Mosnang (SG) et Bellechasse (FR). La recherche tiendra compte aussi bien du vécu des personnes concernées que du cadre de vie quotidien et des facteurs institutionnels. L'étude porte également sur les institutions qui n'ont été qu'indirectement concernées par les internements administratifs, comme les foyers pour nourrissons (enfants illégitimes). Le projet examine un nombre aussi représentatif que possible d'établissements type dans le cadre d'études de cas, ensuite intégrées dans une histoire globale des établissements (établissements de travail forcé, maisons des pauvres, colonies de travail, camps d'internement, établissements pour le relèvement des buveurs, asile pour indigents et malades, établissements pour épileptiques, cliniques psychiatriques, établissements pénitentiaires, établissements pour délinquants mineurs, maisons d'éducation, foyers pour handicapés, etc.). Le profil des éducateurs et du personnel d'encadrement sera aussi étudié. Ce projet est étroitement coordonné avec le projet E1 (vécu dans les foyers et les établissements).
- **D2. Projet « Pratique en matière de libération »** : Ce projet, qui s'inscrit dans le prolongement du projet D1, vise à analyser le processus de libération des établissements d'internement, à savoir les conditions et les circonstances dans lesquelles les intéressés étaient libérés, ainsi que les suites de cette libération (recours ultérieur à l'assistance publique, interdictions de périmètre, expulsions, émigration). Le projet examine un nombre aussi représentatif que possible d'établissements type dans le cadre d'études de cas, ensuite intégrées dans une histoire globale des établissements. Ainsi que le projet précédent, il est étroitement coordonné avec le projet E1 (vécu dans les foyers et les établissements).
- **D3. Projet « Dimension économique de l'internement administratif »** : Ce projet vise à se pencher sur la dimension économique des internements administratifs, tant en ce qui concerne l'action des autorités (subsidés aux frais de pension, réduction des coûts de l'assistance publique et, de manière générale, conséquences pratiques de l'état des finances des cantons, des communes, des autorités et des établissements), que l'exploitation des établissements (budget, recettes issues des subsidés aux frais de pension et de la vente de prestations de travail / de produits fabriqués dans l'établissement, projets d'amélioration foncière, pratique de la Confédération et des cantons en matière de subventions, etc.), ainsi que de la situation des personnes concernées (gestion du revenu, compte bancaire, livret d'épargne, etc.).

Champ de recherche E : biographies et parcours de vie

Comité : Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Loretta Seglias

- E1. Projet « Vécu dans les foyers et les établissements » : Ce projet vise à analyser, sous l'angle de la biographie et des parcours de vie, le vécu des personnes internées durant leur séjour dans un établissement. Aux côtés du vécu des internés, la perspective du personnel et des dirigeants de ces établissements sera aussi prise en compte. Du point de vue empirique, les recherches analyseront les données issues d'entretiens avec les personnes concernées (histoire orale) de sources écrites permettant de cerner la perspective des internés (recours, rapports sur des fuites, correspondance, querelles juridiques, etc.). Il convient de reconstruire le vécu des intéressés aussi bien sur le plan psychique que physique (état de santé, etc.). Les chercheurs du projet pourront recourir aux entretiens d'histoire orale recueillis dans le cadre du projet A1, mais aussi mener leurs propres entretiens. Ce projet est étroitement coordonné avec les projets D1 (pratique des établissements, exécution des mesures) et D2 (pratique en matière de libération).
- E2. Projet « Conséquences à long terme » : Ce projet vise à examiner, dans une perspective sociologique voire psychosociologique, les conséquences à long terme des internements administratifs sur les personnes concernées et leurs descendants. Il s'agit de mettre en lumière la manière dont ces personnes se sont confrontées à leur vécu et ont développé des stratégies pour le surmonter ; il s'agit aussi d'identifier des facteurs qui, rapportés au parcours individuel, sont de nature à faciliter ou entraver la gestion de ce vécu (vulnérabilité et résilience des personnes concernées). L'accent est ici mis sur les transitions biographiques entre étapes et contextes de vie. Exemples de conséquences : inégalités ou discriminations tout au long de la vie en matière de formation et de carrière professionnelle, morbidité et risques suicidaires accrus, absence de domicile fixe, pauvreté, difficultés relationnelles, impact de ce vécu difficile sur les générations suivantes. En lien avec les processus actuels de reconnaissance et de réparation, il sera aussi intéressant d'examiner l'effet positif ou ambivalent des démarches entreprises par les personnes et du débat public en cours (accès à des documents officiels, attitude face aux stigmatisations et aux descriptions du cadre de vie des établissements, confrontation avec d'anciens lieux d'internement et d'anciennes personnes impliquées). Les effets escomptés ou inattendus des mesures ordonnées méritent d'être examinés. Dans ce projet également, les chercheurs pourront recourir aux entretiens d'histoire orale recueillis dans le cadre du projet A1, ou mener leurs propres entretiens.

2. Diffusion / communication / réseau / Table ronde

Une mission essentielle de la commission est de diffuser le résultat de ses recherches auprès d'un vaste public et de destinataires avec des besoins spécifiques. La commission rédigera, d'ici à l'été ou à l'automne 2015, un plan spécifique de diffusion et de communication. Aux fins de la diffusion, il y a lieu d'examiner le recours aux médias et aux outils suivants :

- Table ronde : la commission met en œuvre son programme de recherche en étroite coopération avec la Table ronde et des représentants des groupes de victimes. Dans un premier temps, le programme sera soumis à la Table ronde pour qu'elle en prenne connaissance et discuté avec certains de ses membres à l'occasion d'un atelier.
- Travail actif de relations publiques : la commission entretient des contacts réguliers avec les médias ; elle publie régulièrement un bulletin d'information (par ex. à une fréquence trimestrielle ou semestrielle) et des rapports intermédiaires (par ex. à une fréquence annuelle).

- Site internet (en lien avec le corpus de sources) : la commission crée au plus vite un site internet, qu'elle utilise pour rendre compte de ses activités et annoncer ses publications.
- Corpus de sources (fait partie intégrante du site internet) : la commission met en ligne un recueil de sources, comprenant entre autres des documents de témoins (par ex. documents d'histoire orale) et des forums de discussions.
- Ateliers, séminaires, conférences : la commission organise régulièrement des événements (généralement publics) pour communiquer avec différents destinataires. Réunions internes avec des chercheurs ; séminaires avec des scientifiques intéressés en Suisse et à l'étranger ; manifestations participatives avec des personnes concernées, des témoins, des représentants d'institutions et des membres de la Table ronde ; réunions avec des acteurs politiques et des représentants des autorités administratives (par ex. autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, services d'aide à la jeunesse) ; rencontres avec des journalistes ; réunions avec des représentants de l'enseignement (écoles, formation professionnelle, formation des enseignants / éditeurs d'ouvrages didactiques, disciplines spécialisées telles que travail social, pédagogie curative, psychiatrie, psychologie).
- Expositions : la commission peut prendre part à des projets d'expositions.
- Rapport final : la commission publie, en veillant à mentionner les auteurs des différentes contributions, le résultat des recherches dans un rapport final, dans des rapports de recherche et dans des monographies (le cas échéant sous la forme d'une série de publications), ainsi que dans le cadre de mesures à mettre en œuvre. Il peut s'agir de publications électroniques ou sur papier, réalisées le cas échéant en collaboration avec une maison d'édition.

3. Ancrage international

Les recherches de la commission sur l'histoire de l'internement administratif doivent être intégrées dans les recherches internationales sur cette thématique. Cette perspective comparative est d'une importance primordiale pour l'évaluation des résultats de recherche. L'accent sera mis sur les pays, notamment européens, ayant un passé comparable en matière de mesures de coercition à des fins d'assistance ou d'abus commis par des institutions (entre autres Autriche, Allemagne, Irlande, Canada / Québec, évent. France).

Cet ancrage international sera assuré par une évaluation internationale du présent programme de recherche et par divers ateliers et séminaires, organisés en fonction des besoins. Les détails seront définis dans le plan de diffusion et de communication de la commission (voir ch. 1.2).